

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
--

DECRET N° 87-5 du 23 Janvier 1987

chargeant le Camarade Didier DASSI, Mi-  
nistre de la Justice, Chargé de l'Inspec-  
tion des Entreprises Publiques et Semi-  
Publiques, de l'intérim du Camarade  
Hospice ANTONIO, Ministre des Finances  
et de l'Economie pour compter du 20  
Janvier 1987

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- W l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de  
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les  
lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- W le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil  
Exécutif National et de son Comité Permanent,

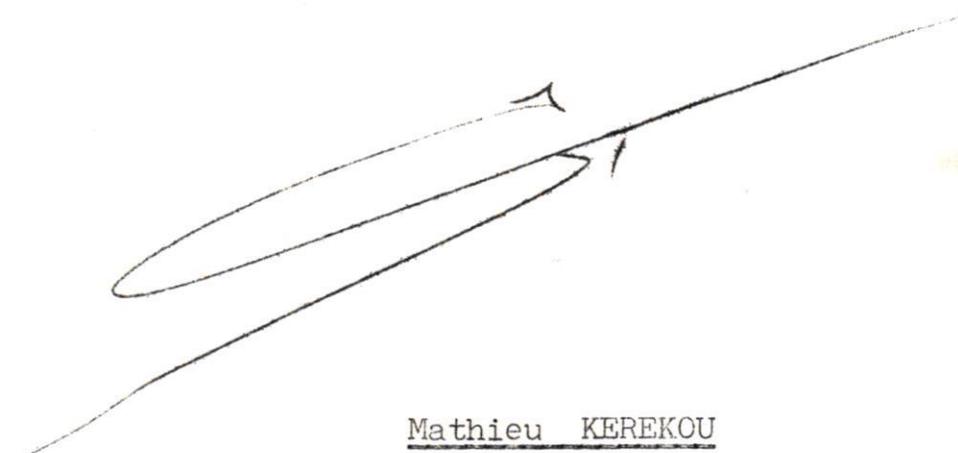
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 20 Janvier 1987, le Camarade Didier  
DASSI, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises  
Publiques et Semi-Publiques est chargé de l'intérim du Ministre des  
Finances et de l'Economie pendant l'absence du Camarade Hospice  
ANTONIO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 27 Janvier 1987

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 SA/CC 4 ANR 2 SGCEN 4 CPC 2 PPC 6 MFE-MJIEPSP 6  
AUTRES MINISTERES 13 DPE, BLC-INSAE 6 IGE 4 DCCT-GDE CHANC.-ONEPI 3  
BN-DAN-FASJEP 6 PREFETS 6 JORPB 1.-